



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

CR réunion du CM SEANCE du 16 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON (arrivée à 19H11), Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER (arrivée à 19H45), Sylvie FOURNIÉ, Karine RHONE (arrivée à 19H11), Stéphanie PROST, Bochra KINGET, Lorène LAX-COMERRO (arrivée à 19H20).

MM : Frédéric GONZALEZ, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Romain TEILLON, Serge BORDEL (arrivé à 19H13), François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés :

Membres du Conseil Municipal absents :

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

Début de la séance à 19H06

Relecture du CR en date du 25 Avril 2023.

Arrivée à 19H11 d'Angélique SIMON et Karine RHONE.

Approbation du CR en date du 25 Avril 2023 à l'unanimité.

19H13 : Arrivée de M. BORDEL Serge

19H20 : Arrivée de Mme LAX-COMERRO Lorène

19H45 : Arrivée de Mme KANMACHER Violaine

OBJET : Territoire énergie Isère (TE38) : extension BTS bâtiment communal poste ZA

Dans le cadre du projet de construction d'un garage communal et abris, une extension du réseau basse tension est nécessaire pour le raccordement électrique du nouveau bâtiment.

Suite à notre demande, TERRITOIRE ÉNERGIE ISERE (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulée :

Collectivité : commune de BOUVESSE-QUIRIEU
Affaire n°23-001-054
Extension BTS bat communal poste ZA

TE38 – TRAVAUX SUR RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :**32 001 €**
- 2- Le montant total de financement externe serait de :**32 001 €**
- 3- La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 s'élève à :**0 €**
- 4- La contribution aux investissements s'élèverait à environ :**0 €**

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- Prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 ;
- De l'obligation d'engager le montant de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage au budget de la collectivité.

*Contre-temps pour le démarrage des travaux suite à une étude de sols.
Pas d'impact financier pour la commune.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

PREND acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

Prix de revient prévisionnel : **32 001 €**

Financements externes : **32 001 €**

Participation prévisionnelle : 0 €

(frais TE38 + contribution aux investissements)

PREND acte de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour..... **0 €**

AUTORISE la dépense au Budget communal 2023,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

OBJET : Extension et réhabilitation de la mairie : choix entreprises attribution marché de travaux

*Monsieur GARCON est sorti pour ne pas prendre part aux délibérations et aux discussions.
Arrivée de Mme LAX – COMERRO à 19H20 avant le délibéré de ce point.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 19 juillet 2022 – Délibération du Conseil Municipal n°24-2022 – Validation APD projet d’extension et de réhabilitation de la mairie.

Il a été procédé à un avis d’appel d’offres, pour le marché de travaux, suivant la procédure adaptée. Un avis d’information simplifié a été adressé à la plateforme de mise en ligne www.emarchespublics.com le 27 février 2023 et paru dans le journal d’annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 3 Mars 2023 et le « Dauphiné Libéré » du 2 Mars 2023. 41 offres ont été réceptionnées.

Après vérification des offres et du rapport d’analyse du Maître d’œuvre, la commission a décidé d’attribuer les lots du marché de travaux de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Montant HT
1 - Désamiantage	O3D - St Marcel les Valence	17 117,90 €
2 - Démolition - GO - aménagement extérieur	Infructueux	0,00 €
3 - Ossature bois - couverture zinc - étanchéité - bardage pierre	Infructueux	0,00 €
4 - Façades - ITE	Négociation	0,00 €
5 - Menuiseries extérieures bois - occultation	CHARBONNIER MOUNIER - St Sauveur	98 073,00 €
6 - Serrurerie - métallerie	GUTIN SERRURERIE - Dolomieu	21 566,80 €
7 - Menuiseries intérieures	Infructueux	0,00 €
8 - Cloisons - doublages - plafonds	Négociation	0,00 €
9A - Carrelage faïences	SIAUX - Chonas L'Amballan	4 534,99 €
9B - Sols souple linoléum	Société DHIENS Sols - Chirens	20 451,15 €
10 - Peintures	DURAND Didier - Vézeronce Curtin	22 433,07 €
11 - Ascenseur	TK ELEVATOR - Eybens	23 450,00 €
12 - Porte automatique	AXED - Viviers du Lac	5 442,00 €
13 - Isolation projetée	GONNET ISOLATION - Rillieux la Pape	5 800,00 €
14 - Electricité - courants forts et faibles	GARÇON-PEYRONNET - Bouvesse-Quirieu	87 791,66 €
15 - Chauffage - plomberie - sanitaire - ventilation	GILLET - Charancieu	97 376,00 €

Les lots déclarés infructueux feront l’objet d’une consultation qui sera menée ultérieurement et seront attribués, ainsi que les lots en cours de négociation, lors de la séance du mois de juillet.

*M. le Maire précise que pour cette opération, le montant total est supérieur de 3.5% à l’estimation.
M. VIENOT DE VAUBLANC souhaiterait avoir une vision du taux de subventions pour cette opération.*

L’exposé de Monsieur le Maire entendu, M. Joël GARÇON s’étant retiré, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 14 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DE SUIVRE l’avis du bureau de Maitrise d’Œuvre,
DE DESIGNER les attributaires de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Montant HT
1 - Désamiantage	O3D - St Marcel les Valence	17 117,90 €
5 - Menuiseries extérieures bois - occultation	CHARBONNIER MOUNIER - St Sauveur	98 073,00 €
6 - Serrurerie - métallerie	GUTIN SERRURERIE - Dolomieu	21 566,80 €
9A - Carrelage faïences	SIAUX - Chonas L'Ambellan	4 534,99 €
9B - Sols souple linoléum	Société DHIENS Sols - Chirens	20 451,15 €
10 - Peintures	DURAND Didier - Vézeronce Curtin	22 433,07 €
11 - Ascenseur	TK ELEVATOR - Eybens	23 450,00 €
12 - Porte automatique	AXED - Viviers du Lac	5 442,00 €
13 - Isolation projetée	GONNET ISOLATION - Rillieux la Pape	5 800,00 €
14 - Electricité - courants forts et faibles	GARÇON-PEYRONNET - Bouvesse-Quirieu	87 791,66 €
15 - Chauffage - plomberie - sanitaire - ventilation	GILLET - Charancieu	97 376,00 €

DE DÉCIDER que les lots n°4 et 8 sont en cours de négociation et seront attribués ultérieurement,
DE DÉCIDER que les lots n°2, 3 et 7 sont déclarés infructueux et feront l'objet d'une consultation menée ultérieurement.

D'AUTORISER la dépense au Budget communal 2023,

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

M. GARCON réintègre la salle pour la suite de la séance.

OBJET : Le Préau : « Extension et réhabilitation de la bibliothèque » sollicitation concours financier des services de l'Etat – DETR et Communauté de communes des Balcons du Dauphiné – appel à projets

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 21 février 2023 – Délibération du Conseil Municipal n°09-2023 – sollicitation concours financier DRAC et CD38 Le Préau : extension et réhabilitation de la bibliothèque.

En prévision des montants liés à la réalisation de cette opération, M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de trouver d'autres ressources.

A cet effet, il propose de solliciter les services de l'Etat, via la Préfecture de l'Isère afin de déposer une demande de subvention au titre de la DETR, couvrant jusqu'à 20% des dépenses subventionnables, ainsi que les services de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, via l'appel à projets plafonné à 50 000€.

Monsieur le Maire précise que le projet rencontre des complications suite à un avis défavorable de la DRAC sur le volet architectural. La validation de la DRAC conditionne l'attribution d'une subvention de 30 à 50%. A défaut de ces financements, il faudra chercher d'autres subventions et d'autres solutions.

Il sera nécessaire de revoir le plan de financement.

Le projet pourra être revu en fonction des financements obtenus.

M. ALMODOVAR demande si cela pourrait impacter significativement le projet.

*M. le Maire explique que OUI c'est possible mais il souhaite que cela ne remette pas en question le projet dans sa globalité. Le projet reste réalisable mais peut-être différemment.
On espère toujours se faire entendre sur ce dossier, ce n'est pas le projet qui est remis en cause par l'architecte mais uniquement l'aspect architectural.*

Arrivée de Mme KANMACHER à 19H45

Mme KANMACHER explique que l'architecte conseil émet un avis sur le projet à destination des personnes décisionnaires de la DRAC et il semble qu'il est de coutume de suivre l'avis architectural. Cela donne à cet architecte un certain pouvoir.

Mme KANMACHER précise qu'elle porte certainement une part de responsabilité car lors de la première rencontre, la DRAC n'avait jamais laissé présager un tel retournement de situation. Elle a fait confiance à ses interlocuteurs sans remettre en question leurs engagements verbaux.

Nous sommes dans la recherche d'un compromis avec la DRAC pour continuer à travailler.

*Cette délibération porte uniquement sur le dépôt des demandes de subventions.
Le projet Bibliothèque serait représenté prochainement au CM.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE de présenter le dossier de réhabilitation et d'extension de la bibliothèque auprès des services de l'Etat et de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné.,

AUTORISE M. le Maire à déposer les demandes et signer tout document se rapportant à cette démarche.

OBJET : Convention fixant les modalités de commande et de règlement du matériel MICRO-FOLIE sur la partie FAB'LAB entre les Communes de Montalieu-Vercieu et de Bouvesse-Quirieu.

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de convention fixant les modalités de commande et de règlement du matériel MICRO-FOLIE sur la partie FAB'LAB. Il rappelle que la DRAC subventionne le projet à hauteur de 80% des dépenses, plafonnées à 40 000€HT.

Le musée numérique, la réalité virtuelle et l'espace atelier créatif seront à la charge de BOUVESSE-QUIRIEU.

Le FAB'LAB a été initialement chiffré, lors de l'appel à projet, à hauteur de 6715€ HT, qui ont été rentrés dans l'enveloppe subventionnable. La part subventionnée pour le FAB'LAB s'élève donc à 5372€ HT.

Selon les termes de la convention annexée à la présente délibération, la Commune de Montalieu-Vercieu s'engage notamment à :

- Reverser à BOUVESSE-QUIRIEU la somme de **2720.65€ HT** (soit 3264.78€ TTC) à réception de la facture d'ERM – automatisme.

Montant global matériel FAB'LAB : 5757.65€ HT
Subvention DRAC pour le FAB'LAB : 5372.00€ HT
Participation pour Moitié au montant des frais de livraison, installation, configuration et formation : 4670.00 / 2 = 2335.00€ HT
Reste à Charge pour Montalieu-Vercieu la somme de **2720.65€ HT** (soit 3264.78€ TTC)

La commune de BOUVESSE-QUIRIEU est propriétaire de l'intégralité du matériel correspondant au Musée numérique, à l'atelier et à la réalité virtuelle.
La commune de MONTALIEU-VERCIEU est propriétaire du matériel composant le FAB'LAB.

La commune de M-V s'engage à animer des ateliers numériques sur la commune.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de signer la convention avec la commune de Montalieu-Vercieu,

AUTORISE la dépense au Budget communal 2023,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Paroles aux commissions

1) Démission du conseil municipal

Courrier reçu de Mme Annie JERPHAGNON –GRANDJEAN pour nous signifier sa démission du Conseil Municipal.

N'habitant plus sur la commune et travaillant sur BOURG-EN-BRESSE, il lui est de plus en plus difficile de s'impliquer dans l'action municipale.

Dossier transmis en préfecture pour validation.

2) Demande de la société AMBSE

M NODET, directeur de la société AMBSE, distributrice d'accès internet m'a informé que la coupure de l'éclairage public entraîne des ruptures d'accès (via AMBSE) pour les usagers clients de cette société. Principalement sur Chavannes.

La batterie alimentant le relais se recharge la nuit et doit être en charge au moins une heure. (7 à 8w de consommation).

En coupant à 23h, le temps de charge n'est pas suffisant en période estivale, du 15 mai au 30 juillet. M NODET demande à ce que l'heure de coupure sur Chavannes soit décalée d'une heure, le temps qu'une solution soit trouvée.

Il est possible d'installer un panneau solaire pour compléter la charge.

Avant de donner un avis, ...

Combien d'abonnés sur la commune ?

Est-ce à la commune de s'adapter aux besoins de l'entreprise ?

Cela ne risque-t-il pas de créer un précédent ?

*Accord verbal à l'époque du démarchage de cette entreprise mais pas de convention établie.
Par conséquent, il est forcément nécessaire de régulariser.
Demander à AMBSE si d'autres secteurs sont concernés par cette problématique.
Proposition de décaler de 30 minutes l'extinction sur le secteur de Chavannes et cela pendant une période de 2 mois 1/2.
Avis Favorable du CM par contre on demande une solution technique pérenne à l'entreprise.*

3) Demande de Mme CHAUSSINAND : Yoga anciens

Mme CHAUSSINAND souhaite savoir si la commune souhaite prolonger l'activité YOGA pour les aînés, le jeudi soir. Les retours sont très satisfaisants.
La mairie prend en charge la prestation à hauteur de 90€ par séance.
Il y a entre quinze et vingt de personnes qui participent.
Le coût en 2022 se monte à 2800 €
Je propose de maintenir cette activité aux mêmes conditions que cette année.

*Validation si le nombre d'inscrits a évolué à la hausse.
Point de vigilance sur la fréquentation au fil des mois.*

INFOS DIVERSES

Tirs de mines : confirmation par M. ANTOINE de la SATMA que certains jours, 2 tirs de mine ont été ou vont être effectués, conformément à l'autorisation préfectorale.

Les 10 mars, 4, 17, 18, 20 et 24 avril...

Les relevés sismographiques sont conformes aux obligations. Les plaintes émanent de personnes de Vercieu essentiellement.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si la Mairie possède un sismographe.

M. TEILLON précise que VICAT possède des sismographes mobiles.

M. le Maire précise qu'un sismographe fixe sera installé à Enieu notamment chez Mme ALEXANDRE.

Dépôts sauvages : constatation amère de plusieurs dépôts sauvages dans les chemins de la commune. Le dernier, ramassé ce matin (pneus) au-dessus de l'ancienne carrière des Garennes.

Ces comportements sont vraiment usants et pénibles.

Soirée agents-élus : comme l'an passé, un moment convivial entre agents et élus est prévu à la carrière de Quirieu.

La date retenue est le vendredi 7 juillet. Rendez-vous fixé vers 18h30 pour apéritif puis repas sous forme de buffet préparé par un traiteur local.

Voir avec Thierry si toutefois la petite salle AZUR est disponible car plus facile pour stocker dans la chambre froide surtout qu'il s'agit d'un buffet froid qui est prévu.

Voirie et circulation : suite à l'intervention d'Eric VIENOT DE VAUBLANC et des échanges avec plusieurs usagers, un nouveau courrier au Département est en préparation.

Interdiction de circulation de poids-lourds sur la RD 140.

Réfection de la chaussée, rue du Bourg, suite aux travaux fibre optique.

Info du Département pour rénovation de la RD52 en direction du Bayard.

Réponse association Militaire DESCARTES BOUAKE

Nous avons reçu un courrier suite à notre réponse négative pour la dénomination d'une « Rue David Decuyper ». Le président souhaite que nous revenions sur notre décision. Lecture du courrier.

Mme KANMACHER et Mme SIMON rappellent qu'il y a une véritable implication de la commune notamment lors des cérémonies de commémoration (enfants des écoles et familles en nombre).

Proposition de visioconférence avec la DASEN le 5 Juin 2023 de 16H30 à 18H30.

Préparation de la rentrée, conseil national de la refondation : notre école faisons-là ensemble, école inclusive et place de AESH.

Myriam et Sylvie proposent de la faire en Mairie.

Conseil syndical gymnase du Collège de Montalieu

Demande de réunion exceptionnelle de la part de la commune de St Baudille de la Tour. M le maire souhaite revoir le mode de calcul des participations des communes.

A savoir 40% sur le nombre d'élèves et 60% sur la population de la commune.

Pour 2023, nous avons déjà versé 6000 € pour 6 élèves.

Des chiffres qui se passent de commentaires.

Je suis favorable à ce que le mode de calcul soit revu.

Le CM est unanime et demande que le système de calcul soit réétudié.

Lecture des tableaux « fiscaux » concernant la commune de BOUVESE-QUIRIEU

Envoi des chiffres à M. VIENOT DE VAUBLANC / M. ALMODOVAR / Mme BLAEVOET / M. BORDEL

Courrier de la Sous-Préfecture pour la désignation des jurés d'assises – Les modalités ont changé – Pas encore date retenue

Le 21 Mai 2023 MOTO CROSS – Invitation de la Municipalité

PAROLES aux membres du CONSEIL MUNICIPAL

M. Thierry MERLE :

- *Programme voirie 2023 terminé*
- *Travaux Mairie Provisoire – actuellement installation des cloisons*
- *Pose du WC autonettoyant le 31 Mai 2023.*

M. Romain TEILLON

- *Rase à nettoyer sur Enieu – Collecteur EP à nettoyer (+ désherbage par les services techniques le long des routes).*
- *Rappel réparation faitière abri bus au Bayard – Voir avec Service technique*
- *Chemins à Enieu – Demande intervention (SATMA à recontacter)*
- *Remerciements pour la place d'Enieu et notamment de la fête mais faire une flèche indiquant l'entrée*
- *Altercation avec la personne qui donne à manger aux chats au Bayard « Hangar GIRAUD » - Pascal MILLIAT ira remettre des cadenas*

Mme Karine RHONE

- *Pb au niveau du puits de Marlieu (remontée d'eaux usées...)*

Mme Angélique SIMON

- *Attente du CR de la réunion d'avril*
- *M. TEILLON procède actuellement à des RDV avec les agriculteurs*

Mme Violaine KANMACHER

- Hangar GIRAUD
 - o Question des bottes de paille jusqu'à quand ?
 - o Question de stocker les vélos et roues de vélos par Sylvain ROYER – RATIGNIER ?
Attention aux conditions de mise à disposition pour M. ROYER RATIGNIER
 - o M. BEAUJEU s'était engagé à évacuer au printemps.
- Remerciements élus et les services techniques pour l'organisation VIA VELO (investissement collège de Briord pour la 1^{ère} fois) malgré une organisation très lourde
- Belle édition de l'apéro-concert à Enieu
- Site web en cours de consultation auprès de 3 prestataires
- Quirieu : installation des éco-compteurs aux 2 entrées / Sacré cœur toujours pas d'intervention

Mme Bochra KINGET

- Demande intervention de désherbage par les services techniques aux Fontanettes
M. le Maire précise que c'est en cours de réalisation mais effectif réduit.
- Attention le bus est toujours mal garé à l'entrée des Fontanettes.

Mme Myriam BLAEVOET et Mme Sylvie FOURNIE

- CCAS le 16 juin réception des bénévoles à 18H et 30 Juin Cérémonie des CM2 et CP
- Voyage des aînés à Aix les Bains le 18 Septembre - 62 inscrits pour 49 places.
- Activités d'été en cours – Flyer distribué la semaine prochaine.
- Ecole – Initiation premier secours en Juin
- AG du Péri-scolaire le 22 Juin avec un RDV préalable avec M. PICANO pour discuter de l'avenir et d'une potentielle reprise en Septembre 2024
- ESCPP – RDV le 24 Mai
- Cérémonie 8 Mai uniquement le CME – Absence des enseignants
- Recherche d'une personne qui pourrait s'occuper de la gestion du télé-alarme avec Thierry MERLE – Romain est volontaire pour Enieu – Marlieu.

M. Eric VIENOT DE VAUBLANC

- Souhaite des nouvelles pour la notion de Bruit de l'usine ? L'appareil acheté a-t-il été utilisé ?
Mme SIMON rappelle que cet appareil a été acheté initialement pour le bruit de la route au Bayard.
VICAT avait également proposé de travailler sur la thématique.
- Retour sur les polluants VICAT que l'on retrouve sur la commune ?
M. le Maire propose de recontacter VICAT sur ces sujets afin d'avoir enfin des réponses + recontacter ATMO (Air Rhône Alpes).

M. Joël GARCON

- Garage – Mauvaise surprise lors de l'étude de sols qui va induire une plus-value d'environ 14 000€. L'ouverture du chantier a légèrement été décalée de 15 jours / 3 semaines.
Commencement début Juin.

Fin de la séance à 21H31.